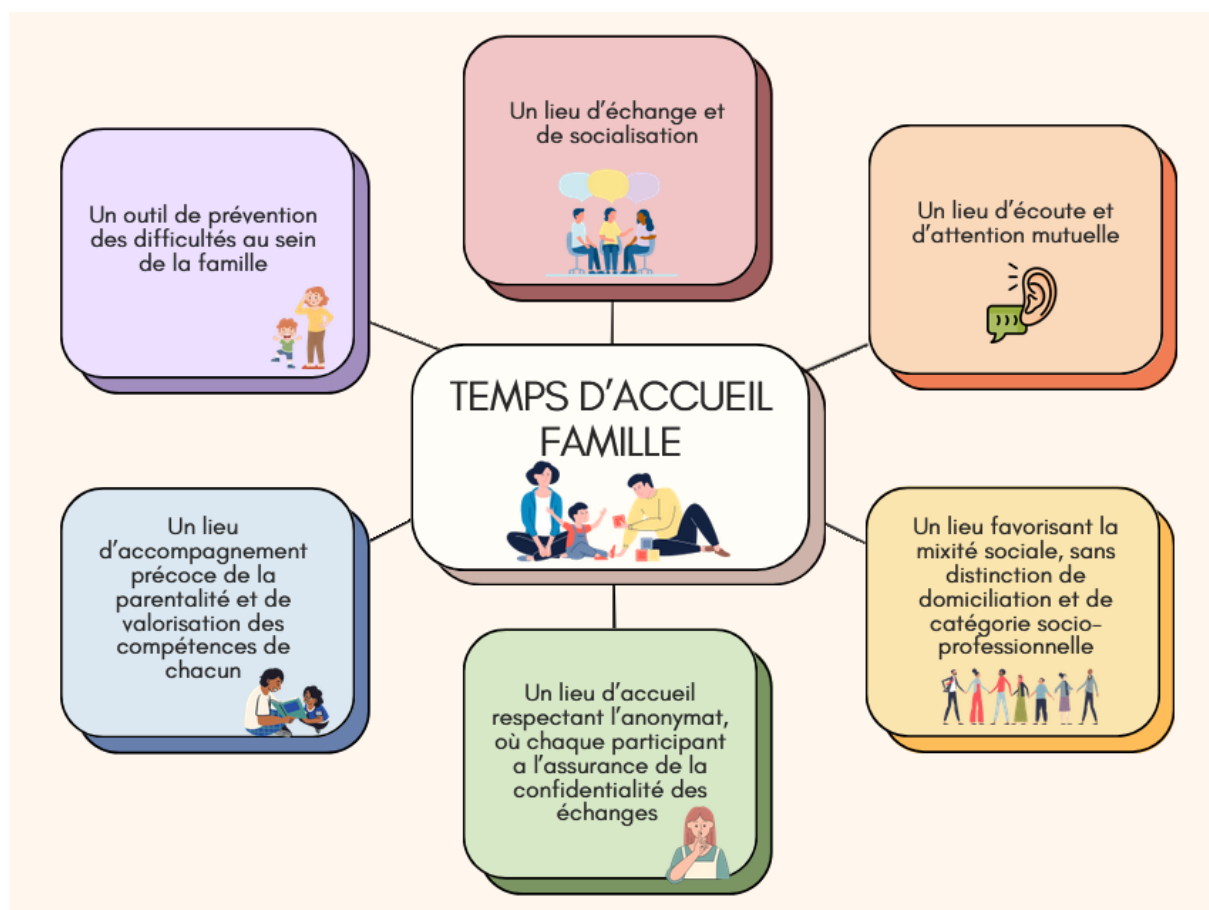


RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU TEMPS D'ACCUEIL FAMILLE **DU RELAIS PETITE ENFANCE DE CESTAS**

Adopté par délibération n°8/13, Conseil Municipal du 06/11/2025

Applicable au 1^{er} décembre 2025



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU TEMPS D'ACCUEIL FAMILLE **DU RELAIS PETITE ENFANCE DE CESTAS**

Table des matières

1) Le contexte :	3
2) L'organisateur :	3
3) Les valeurs et principes guidant l'action :	3
4) L'accessibilité :	3
5) Les conditions d'accueil :	3
6) Les jours et horaires d'ouverture :	4
7) Les objectifs :	4
8) La qualité d'accueil :	5
9) Un lieu « ressource » :	6
10) L'évaluation :	6
Annexe 1 : « charte nationale d'accueil du jeune enfant »	7
Annexe 2 : la charte Nationale de soutien à la parentalité :	8

1) Le contexte :

Cestas est une commune périurbaine d'environ 17000 habitants. En 2021, environ 400 enfants de moins de 6 ans vivaient sur la commune.

Le Temps d'Accueil Famille a été créé dans un contexte d'accueil des familles ukrainiennes, en avril 2022, afin de leur proposer un temps de jeu, de rencontre et de socialisation, sur des mardis après-midi. Cependant, ce créneau a été très peu fréquenté. A partir de septembre 2022, ces accueils ont pu être proposés sur les mercredis matin. Ils ont ainsi trouvé leur public qui s'est développé au fil des ans.

2) L'organisateur :

Le Temps d'Accueil Famille est proposé par le Relais Petite Enfance (RPE), Service Petite Enfance de la Mairie de Cestas, dans les locaux municipaux de la Maison Petite Enfance, située au 1 chemin de l'Estibère.

3) Les valeurs et principes guidant l'action :

Les valeurs de ce lieu d'accueil sont l'écoute, la bienveillance, l'empathie, la neutralité, la tolérance, le non-jugement et la discrétion. Dans une recherche de qualité d'accueil, l'équipe du Relais Petite Enfance s'attache à répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant et de sa famille, en s'appuyant sur une éthique professionnelle et les différentes Chartes Nationales et référentiels en vigueur.

4) L'accessibilité :

Le Temps d'Accueil Famille est ouvert à toutes les familles (futurs parents, parents, grands-parents, proches) et assistants familiaux, cestadais ou non cestadais, et leurs enfants de moins de 4 ans.

La Maison Petite Enfance est accessible aux personnes en situation de handicap.

Un parking gratuit est à disposition tout autour du bâtiment, dont une place réservée aux personnes à mobilité réduite.

5) Les conditions d'accueil :

Les animatrices du RPE (professionnelles de la Petite Enfance) assurent l'accueil des enfants de moins de 4 ans et de leurs accompagnants. La Maison Petite enfance est aménagée pour offrir un espace de jeu convivial et adapté aux jeunes enfants. Un espace de change et des toilettes adaptées aux jeunes enfants et aux adultes sont aussi mis à disposition.

Lors de la première rencontre, l'animatrice du relais présente aux enfants et aux adultes l'espace et son fonctionnement ; elle remet à l'accompagnant le règlement de fonctionnement du lieu et le Guide de Bienvenue.

Les adultes sont invités à s'installer au sol avec leur enfant ou à utiliser les tabourets mis à disposition.

Ces temps d'accueil sont libres, gratuits, anonymes et sans inscription.

Les professionnelles, parents et enfants s'appellent par leurs prénoms.

Un maximum de 10 enfants et leurs accompagnants peuvent être accueillis simultanément, avec une jauge maximum de 25 personnes. Si cette jauge est atteinte, l'accès au Temps d'Accueil Famille peut être refusé aux nouveaux arrivants. Un outil est mis à disposition des participants afin de quantifier les disponibilités.

L'enfant reste sous la responsabilité et le regard de l'adulte qui l'accompagne tout au long de l'accueil.

6) Les jours et horaires d'ouverture :

Le Relais Petite Enfance (RPE) de Cestas propose les Temps d'Accueil Famille tous les mercredis matin entre 9h30 et 11h30 à la Maison Petite Enfance. Chacun arrive et part quand il le souhaite sur ce créneau. L'accueil est fermé les jours fériés.

Une des animatrices du Relais Petite Enfance accueille les participants pour un temps de rencontre, d'écoute, d'échanges et de jeu.

7) Les objectifs :

- Pour les enfants :

Les enfants, par la présence rassurante de l'adulte qui les accompagne, peuvent rencontrer et jouer avec d'autres enfants, découvrir de nouveaux jeux, devenir de plus en plus autonomes, se sociabiliser, s'exprimer, développer leur confiance en soi, se préparer en douceur à l'entrée en crèche ou à l'école en découvrant les règles de la vie en société.

- Pour les adultes accompagnants :

Les adultes référents, quant à eux, peuvent rompre leur isolement, se rencontrer, partager entre eux et avec l'animatrice leurs expériences du quotidien. C'est aussi l'occasion de valoriser leurs compétences, mutualiser leurs savoir-faire, développer la confiance en soi.

Ce lieu d'accueil leur permet de partager un temps de jeu avec leur enfant, le découvrir en interaction avec d'autres enfants et d'autres adultes et appréhender la mixité culturelle et générationnelle.

- Pour les enfants et adultes :

Ces Temps d'Accueil Famille permettent de renforcer le lien familial, de se découvrir autrement, d'aider à la séparation, de dédramatiser ou dénouer des situations vécues comme compliquées.

- Pour les futurs parents :

Ces Temps d'Accueil Famille offrent la possibilité aux futurs parents d'avoir des échanges autour de la parentalité avec les autres parents et l'animatrice, permettant ainsi de se familiariser avec leur nouveau « statut » parental, de rompre leur isolement et de développer leur confiance en soi.

8) La qualité_d'accueil :

Les accueillantes sont toutes deux diplômées de la Petite Enfance, éducatrices de jeunes enfants, afin de garantir un cadre d'accueil de qualité. En effet, la petite enfance est une étape essentielle au cours de laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son avenir et sa capacité à instaurer des liens sociaux en toute sérénité.

Le respect des règles sociales, l'écoute, la curiosité, ouvrent sur le monde extérieur.

L'accueillant doit être en capacité de :

- Accueillir les familles dans le respect de leurs différences
- Être disponible, neutre et à l'écoute des familles (empathie, discrétion, bienveillance et absence de jugement ou de question intrusive)
- Être attentif à l'évolution de l'enfant et aux relations enfant/parent et parents entre eux
- Favoriser l'expression et la participation des enfants et des adultes
- Faire du lien, reformuler et relancer en individuel ou en groupe des questions pour amener chacun à réfléchir et à trouver ses éléments de réponse, faire circuler la parole
- Conseiller et orienter les parents en fonction de leurs demandes
- Garantir le cadre : respect du guide de Bienvenue de ce lieu d'accueil, de la Charte Nationale d'accueil du jeune enfant, du Référentiel National de la qualité d'accueil et de la Charte Nationale du soutien à la parentalité.
- Guider les enfants et les parents dans leurs choix et leurs découvertes de jeux si nécessaire
- Favoriser la participation et la prise d'initiative des adultes dans les activités et dans l'appropriation du jeu
- Assurer la dynamique des séances
- Prendre de la distance (par rapport à sa propre affectivité et à ses représentations)
- Aménager l'espace en le rendant accueillant tout en tenant compte des besoins des enfants et des adultes, des contraintes et des règles d'aménagement et d'utilisation des jeux et du matériel
- Veiller à la sécurité du lieu (accès, vigilance même si l'enfant reste sous la responsabilité de son accompagnant, matériel), à la gestion du temps et de la jauge maximum
- Veiller au nettoyage, à la maintenance et au renouvellement du stock de jeux de qualité et à l'entretien du mobilier et accessoires

Les animatrices Relais Petite Enfance sont garantes des principes :

- de la « Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant » (principes affichés dans l'entrée et en annexes de ce document)
- du Référentiel Nationale de la qualité d'accueil du jeune enfant
- de la Charte Nationale du soutien à la parentalité

Les accueillantes s'appuient sur ces documents pour favoriser un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille. A ce titre, les valeurs de ce lieu

d'accueil sont entre autres, pour les enfants et adultes qui le fréquentent : le respect, la bienveillance, la tolérance, le non jugement, la discrétion.

L'espace est aménagé avec différents pôles de jeux comme un parcours moteur, un coin dînette, un coin lecture et différents jouets et matériel pour favoriser le jeu libre des enfants et la parole des accompagnants.

Les Temps d'Accueil Famille sont un espace collectif, où ce qui se dit et se vit ne doit pas sortir du lieu. La discrétion s'impose à tous.

9) Un lieu « ressource » :

Les familles peuvent trouver sur ce lieu d'accueil, des brochures des différents organismes accompagnant les familles (CAF, Commune, Conseil départemental, ARS, etc) et des informations sur les autres lieux ressources, associations, modes d'accueil, médiathèque, ludothèque, aires de jeux sur la commune et ses environs.

10) L'évaluation :

Afin d'avoir un retour des participants, et de pouvoir évaluer l'action, un questionnaire de satisfaction anonyme sera mis à disposition. Un bilan annuel sera réalisé.

Annexe 1 : « charte nationale d'accueil du jeune enfant »

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant est désormais inscrite dans la loi depuis le 19 mai 2021. Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil individuels ou collectifs. Elle pose les **conditions d'une identité professionnelle partagée** en faveur d'un **accueil bienveillant, respectant la diversité** des jeunes enfants et de leur famille.



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

**J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Annexe 2 : la charte Nationale de soutien à la parentalité :



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité



Direction générale
de la cohésion sociale

CHARTE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité **que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.